Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251217-D20251204-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine) République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 17 décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	11	14
Date de la convocation		
11 décembre 2025		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
19 décembre 2025		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	00	00

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 11 décembre 2025.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, ESNAULT Véronique, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAINE Laurent, GUEGUEN Fréderic.

Absents excusés ayant donné procuration : PALIERNE Fabrice (pouvoir à VETIER Anthony), BASLÉ Marie-Josèphe (pouvoir à DUFLOS Béatrice) RENAULT Serge (ESNAULT Véronique).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, DESILLE Yvan.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

20251204 Décision modificative n°6 au budget communal pour comptabilisation des travaux en régie

Afin de clore la comptabilité 2025, il est proposé de comptabiliser les travaux en régie réalisés sur les chantiers suivants :

Chantier	Heures main d'œuvre	Coût horaire appliqué	Coût main d'œuvre	Coût fournitures	**Coût Total**
Rénovation des logements - Rue des bruyères (TR23 suite 2024)	72 H 50	21,11 € / H	1 530,81 €	3 229,18 €	4 759,99 €
Mise aux normes électriques des bâtiments (TR 24)	63 H 00	20,39 € / H	1 284,58 €	3 278,03 €	4 562,61 €
Remplacement des dalles de plafonds thermiques du bâtiment multifonctions (TR 26)	33 H 50	20,75 € / H	695,20 €	5 518,85 €	6 214,05 €
Rénovation des logements 2 Rue Jean-Marie Lamennais (TR 27)	135 H 00	20,75 € / H	2 801,57 €	1 204,41 €	4 005,98 €
Rénovation du Terrain multisports (TR 28)	129 H 00 145 H 00	22,69 € / H 21,75 € / H	6 080,13 €	2 125,03 €	8 205,16 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 19 décembre 2025
et publication et/ou notification le : 19 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251217-D20251204-DE

République Française

TOTAL	**515 H 00**	**515 H 00**	**12 392,29 €**	**15 355,50 €**	**27 747,79 €**

Ce qui nécessite de modifier les crédits budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT :
Article 72-042 (RF) = + 27 747,79 €
Article 023 (DF) = + 27 747,79 €

INVESTISSEMENT
Article 021 (RI) = + 27 747,79 €
Article 2135-040-129 (DI) = + 4 759,99 € (Résidence Logt les Bruyères)
Article 2135-040-184 (DI) = + 4 562,61 € (Bâtiments communaux)
Article 2135-040-162 (DI) = + 6 214,05 € (Bâtiment multifonctions)
Article 2135-040-175 (DI) = + 4 005,98 € (Logement locatif)
Article 2128-040-101 (DI) = + 8 205,16 € (Terrains divers)

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **VALIDER** ces modifications budgétaires ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 17 décembre 2025
Le Maire, M. OLIVIER Christian

MAIRIE DE DOMALAIN
35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 19 décembre 2025
et publication et/ou notification le : 19 décembre 2025